INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES

Section de psycho-sociologie

- 081 -

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Remarque préliminaire.

Les instructions relatives à cette enquête vous paratront peut-être un peu longues. Nous vous demandons néanmoins d'en prendre connaissance avec la plus grande attention.

Elles constituent une préparation nécessaire au travail que vous voulez bien accomplir, et permettent à tous nos correspondants de recueillir dans le même esprit et de la même manière les informations cherchées.

Nous accueillerons volontiers toute demande de précisions supplémentaires, et nous vous serons très obligés de nous communiquer, en nous retournant les documents remplis, toutes observations de quelque nature qu'elles soient, que vous aurez pu faire au cours de vos enquêtes. Nous vous remercions d'avance de nous en faire part.

I - Objet de l'enquête

L'Institut national d'études démographiques entreprend aujourd'hui une nouvelle enquête consacrée à la nuptialité.

Parmi l'ensemble des phénomènes qui exercent une influence sur l'état et le mouvement de la population, ce qui a trait aux mariages revêt une importance particulière. La localisation géographique des familles, le nombre des enfants, leur éducation et leur avenir, par exemple, dépendent, dans une large mesure, des circonstances dans lesquelles s'effectuent les mariages.

Certaines de ces circonstances sont connues grâce aux données de l'état civil, comme le nombre des mariages, dans les diverses régions, ou l'âge des époux. D'autres le sont beaucoup moins, comme la profession très exacte des deux époux, leurs origines géographiques, familiales et sociales, leur niveau d'instruction, etc D'autre part, des changements ont pu se produire récemment dans la manière dont se décident les unions, comme on le prétend souvent.

C'est l'ensemble de ces circonstances et de ces changements éventuels que se propose d'étudier la présente enquête. Elle a un caractère purement scientifique, et est destinée uniquement à approfondir les connaissances d'ordre général.

Les renseignements à recueillir auprès d'un grand nombre de ménages ont un caractère personnel, mais ils demeurent strictement anonymes, utilisés uniquement sous forme de moyennes et dans un but statistique. Il y a là une règle constante des enquêtes de l'I.N.E.D., que vous pourriez, le cas échéant, rappeler aux personnes interrogées.

II - Nature des renseignements cherchés

Les renseignements à recueillir sont de deux ordres :

- I° Des faits, concernant les origines de chacun des conjoints, ainsi que les circonstances ayant entouré leur rencontre et leur mariage.
- 2º Des opinions générales sur le mariage et la famille.

Pour les faits, nous vous demandons de les noter avec la plus grande précision.

Pour les opinions générales et les circonstances de la rencontre nous vous demandons, au contraire, de recueillir le plus de détails possibles, en écoutant parler la personne interrogée et en notant ses commentaires, si possible, dans les termes mêmes employés par elle.

III - Le champ de l'enquête et les personnes à interroger

Cette enquête étudie des ménages, et les renseignements de fait portent à la fois sur les deux conjoints, mari et femme. Ils peuvent être recueillis indifféremment auprès de l'un ou de l'autre des deux conjoints.

Les opinions, au contraire, peuvent varier selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes. C'est pourquoi nous vous demandons d'interroger autant d'hommes que de femmes, et dans toute la mesure du possible, seul à seul.

Si, au cours d'un entretien, vous vous trouvez en présence du mari et de la femme, il convient de n'interroger qu'une seule des deux personnes, l'homme ou la femme, selon que vous avez à interroger un homme ou une femme, d'après votre plan d'enquête. Tout échange de vues entre eux doit être proscrit avant la fin de l'entretien. Nous vous demandons en outre de préciser sur les documents d'enquête laquelle des deux personnes vous avez interrogée et si elle était seule. (voir ci-dessous paragraphe V).

Chaque personne interrogée, ou chaque document d'enquête, représente un ménage, et il est en conséquence impossible de remplir deux questionnaires en interrogeant successivement le mari et la femme dans le même ménage. Nous vous demandons en outre, si vous êtes marié, de ne pas remplir de questionnaire concernant votre propre ménage.

Nous avons exclu du champ de l'enquête les personnes veuves ou divorcées. Il s'agit donc d'observer uniquement des personnes actuellement mariées.

Cas des remariages - Si vous apprenez au cours d'un entretien que l'un ou l'autre des deux conjoints est en réalité " remarié ", il y aurait lieu, soit de recueillir les renseignements concernant le premier mariage, s'il s'agit de la personne que vous interrogez (et alors le questionnaire serait valable), soit d'arrêter l'entretien, ou par correction de le poursuivre, mais en pareil cas, l'enquête est à annuler et doit être remplacée par une autre. C'est pourquoi nous joignons à notre envoi deux questionnaires supplémentaires, vous permettant de procéder en pareil cas à une nouvelle enquête. Seuls seront rémunérés les questionnaires correspondant au cas de ménages constitués entre deux célibataires.

IV - Répartition des personnes interrogées

Nous vous demandons d'interroger personnes, représentant autant de ménages, et de les répartir de la manière suivante selon le sexe, l'âge, et la profession du mari. La répartition des âges n'est pas exactement la même pour les hommes et les femmes. Sont exclus du champ de l'enquête les hommes âgés de plus de 65 ans et les femmes âgées de plus de 62 ans.

Sexe et âge

Hommes, dont :	Femmes, dont
âgés de moins de 35 ans ;	âgées de moins de 30 ans;
âgés de 35 à 44 ans ; :	âgées de 30 à 39 ans ;
âgés de 45 à 54 ans ;	âgées de 40 à 49 ans ;
ågés de 55 à 64 ans ;	âgées de 50 à 62 ans ;

Profession du mari

cultivateurs exploitants (propriétaires, fermiers ou métayers)	artisans, commerçants
ou métayers)' ouvriers agricoles	industriels, cadres, professions libérales
employés, fonctionnaires subalternes	retraités

V - Matériel de l'enquête

Le matériel de l'enquête se compose de deux feuilles à remplir lors de chaque entretien.

A - Un feuillet simple (recto)

Ce feuillet qui ne comprend qu'une seule page est destiné à noter tous les renseignements de fait concernant chacun des deux conjoints le mari et la femme.

B - Un feuillet double (recto-verso) destiné à recueillir :

- I° au recto, des renseignements sur les fiançailles et sur le mariage,
- 2º au verso, des opinions générales à l'égard du mariage.

C'est l'enquêteur qui note les renseignements en interrogeant verbalement, et jamais la personne interrogée elle-même. Afin que nous puissions rapprocher en toute certitude les deux feuillets qui concernent le même ménage, il vous est demandé de numéroter vous-même vos enquêtes en commençant par 1 pour la première et de porter ce même numéro sur les deux feuillets, en bas et à droite de chaque feuillet à côté de " n° du questionnaire "

Nous vous demandons de reporter en outre sur les deux feuillets votre nom, la date de l'entretien, et l'indication de la personne qui a répondu, en indiquant " mari seul ", " femme seule ", ou " mari en présence de sa femme ", ou " femme en présence de son mari".

Nous vous demandons encore, dans votre envoi en retour, de plier ensemble les deux feuilles correspondant au même ménage, comme nous vous les envoyons.

VI - Déroulement et ordre de l'entretien

Nous vous recommandons très vivement de commencer l'entretien avec la personne interrogée par les questions de fait (feuillet simple recto), après vous être présenté au nom de l'I.N.E.D., et avoir brièvement indiqué l'objet de l'enquête.

Les renseignements de fait étant recueillis, vous annoncez que vous allez poser quelques questions plus larges, appelant plus de commentaires, et vous enchaînez, en commençant par le recto du feuillet double, et en terminant par le verso, qui comporte les questions les plus générales d'opinion.

Toutefois, il n'est pas impossible que, dans certains cas, vous préfériez commencer par le feuillet double et terminer par les questions de fait. La latitude vous en est laissée, mais à cette exception près, nous vous rappelons la règle générale, selon laquelle les questions doivent être posées dans l'ordre où elles figurent sur le questionnaire.

VII - Remarques particulières concernant les documents d'enquête

A - Le feuillet simple - Les mêmes renseignements sont demandés pour le mari et pour la femme, sauf une exception, la question 9 c, qui concerne uniquement la femme. Noter de manière très précise dans la colonne de gauche, ceux qui concernent le mari, et, en regard, dans la colonne de droite ceux qui concernent la femme.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Question 2 Date de naissance. Pour cette date comme pour toutes les autres, ne pas se contenter de l'année, mais indiquer dans toute la mesure du possible le jour et le mois.
- Question 3 Lieu de naissance . Pour Paris et les villes où existent des arrondissements noter le n° de l'arrondissement. D'une manière générale, pour toutes les questions de <u>lieu</u> ou de <u>résidence</u>, donner toutes précisions pour que la localité puisse être identifiée sans difficulté.
- Question 4 a Nombre de frères et soeurs. Il s'agit du nombre total d'enfants nés vivants de la famille à laquelle appartient la personne, qu'ils soient vivants ou décédés. En conséquence, si la personne est enfant unique, on note 1 à cette question; si elle a deux frères ou soeurs, on note 3, etc..

- Questions 4 b et c Il s'agit du nombre de garçons et du nombre de filles vivants ou décédés de cette même famille. En conséquence, le total doit toujours être égal à celui donné à la question 4 a.
- Question 4 d Rang de naissance Il s'agit de la place qu'occupe la personne parmi ses frères et soeurs, ainé ou Ier, 2e, 3e etc...
- Question 8 Situation matrimoniale avant le mariage- Préciser célibataire, veuf ou divorcé. C'est là que vous pourriez être amené à prendre les dispositions indiquées au paragraphe III ci-dessus.
- Questions 9 et b Profession très exacte Ne pas se contenter d'une réponse vague telle que "cultivateur "ou "fonctionnaire ", mais faire préciser s'il s'agit d'un "cultivateur exploitant, propriétaire, fermier, métayer "ou d'un "ouvrier agricole ", d'un "commis d'administration "ou d'un "chef de bureau ". Pour les professions qui peuvent être exercées par un salarié ou un indépendant comme "boulanger "par exemple, faire préciser "boulanger patron ", ou "boulanger salarié ".

 Pour les personnes qui n'exerçent plus d'activité (retraités, et retirés) noter ce renseignement et préciser en outre de manière très exacte la profession exercée avant la retraite.
- Questions IO et II Origines provinciales du père (et de la mère) Noter

 " la province " d'origine du père et de la mère de chacun
 des époux (Paris, Bretagne, Provence, etc ..), le lieu de
 naissance de la personne interrogée ne suffisant pas toujours
 à faire connaître ses origines provinciales.

Donner la profession du père, et éventuellement de la mère, de manière <u>très exacte</u>, comme celle des époux. En cas de personnes retraitées ou décédées, préciser la profession exercée avant la retraite ou le décès.

<u>Bas de page</u> - Ne pas oublier de numéroter le questionnaire et de donner les quatre indications demandées qui se retrouveront sur le feuillet double.

B - Le feuillet double

I° - Recto - Les fiançailles

Plusieurs lignes accompagnent le texte des 9 questions consacrées aux circonstances qui ont précédé le mariage. Elles sont destinées à noter de manière aussi détaillée que possible les réponses ou commentaires de la personne interrogée.

Toutefois, les questions 3,5,6, 8 et 9 sont précodifiées. Il y a lieu de noter chaque fois la réponse qui convient en entourant le chiffre correspondant. Le point d'interrogation "?", signifie que la personne " ne sait pas ", " ne peut pas " ou " ne veut pas " répondre.

- Question I Préciser les circonstances de la rencontre, qui peuvent être très variées, par exemple, parenté éloignée, relations d'enfance ou de voisinage, lieu de travail, lieu d'études, vacances chez des amis, au bal, dans un endroit public, par présentation, par petites annonces, etc... Noter quelques détails à ce sujet.
- Question 4 Il y a lieu de déterminer approximativement par cette question combien de temps avant le mariage, la décision des intéressés a été assez ferme pour devenir en quelque sorte " officielle ", et que les parents en soient informés.
- Questions 5 et 6 Ces deux questions sont suivies chacune d'une demande de précisions sous forme d'un " pourquoi "? Il y a lieu, dans toute la mesure du possible, de faire préciser les raisons pour lesquelles les familles avaient adopté l'une ou l'autre attitude. Noter ces raisons.
- Questions 8 et 9 Ces deux questions sont suivies chacune d'une sousquestion précédée de " si oui ", et n'est à poser qu'aux personnes qui ont répondu par l'affirmative à la question principale précédente.

Le mariage

Questions 4, 5, 6. Entourer le chiffre correspondant à la réponse qui convient, et dans le cas de réponse positive, poser la sous-question.

En ce qui concerne la dot (question 6), si la question subsidiaire paraît indiscrète, ne pas insister outre mesure et noter seulement la nature de la dot (terre, cheptel, argent etc..) sans en préciser le montant.

- Question 7 a Il s'agit du nombre total d'enfants nés vivants du mariage, même si certains sont décédés. Noter ensuite en 7 b la date de naissance de chaque enfant, jour, mois et année,
- Question 8 Propriété: il s'agit d'une propriété immobilière, terre maison, logement, même si dans ce dernier cas le ménage n'habite pas le logement dont il est propriétaire.

<u>Automobile</u>: automobile de tourisme, à l'exclusion des véhicules utilitaires.

Domestiques : le ménage dispose-t-il ou non des services d'un ou plusieurs domestiques, bonne, ou femme de ménage ?

Pour noter la réponse, entourer le chiffre 1 ou le chiffre 2, selon que la réponse est oui ou non .

Bas de colonne - Reporter le numéro du questionnaire et les mêmes indications qu'en bas du feuillet simple.

2º - Verso - Opinions générales

La plupart des réponses aux questions posées dans cette page sont crécodifiées. Elles s'inscrivent en entourant le chiffre qui convient.

Mais plusieurs questions sont suivies de quelques lignes sur lesquelles il convient de noter les réflexions des personnes interrogées.

Question 3 - En posant cette question, remettez la carte sur laquelle son texte est reproduit. La personne interrogée pourra ainsi classer plus aisément les cinq qualités indiquées. Noter les réponses en plaçant sur le questionnaire à l'endroit convenable 1 pour la qualité jugée la plus importante, 2 à celle qui vient ensuite,.... et 5 à celle qui paraît la moins importante.

Ne pas oublier de reprendre la carte à la fin de l'entretien, pour en disposer lors des enquêtes suivantes.

- Questions 4 a et b. 6 a et b, 8 a et b Obtenir deux réponses, l'une concernant un jeune homme, et l'autre une jeune fille.
- Questions 4 a et b Si la personne interrogée indique que cet âge dépend du milieu, lui faire préciser cet âge en fonction de son propre milieu.

Obtenir une réponse chiffrée, 24 ans par exemple. Si l'on vous donne deux âges, par exemple 20-22 ans, noter les deux âges 20-22.

- Questions 7 a, b, c Le sens de ces questions est net. Il s'agit, non du "flirt ", mais des rapports sexuels.
 - 7 a. Le mot "autrefois " s'entend des générations précédentes. La réponse " vraie " peut correspondre à une réponse " oui "; Oui, aujourd'hui, les jeunes filles

Les trois questions sont suivies du mot <u>commentaire</u> et de trois lignes où nous vous demandons de noter les réflexions des personnes interrogées. Pour la question 7c, s'il y a une hésitation, faire parler la personne interrogée et ne pas hésiter à lui demander d'indiquer une proportion : la moitié, le quart, IO%, les trois-quarts, etc...

Question 9 - Ne pas craindre de laisser réfléchir la personne interrogée. Il s'agit d'estimer le nombre de personnes avec qui il aurait été convenable d'envisager un mariage, même si, bien entendu, il n'a jamais été question de mariage avec elles.

- Questions 12 a, b, et c Obtenir une réponse concernant chacune des trois situations indiquées. A la question 12 a, certaines personnes peuvent donner une réponse autre que "foyer "ou "profession ". Noter alors cette réponse sur la ligne réservée à cet effet.
- Question 13 Cette question fait l'objet d'une double rédaction. Si la femme est âgée de moins de 40 ans environ, c'est la question sous sa première forme qui est posée, et éventuellement la sous-question, précédée de " si oui ". L'entretien est alors terminé.

Si la femme a plus de 40 ans environ, immédiatement après avoir recueilli la réponse à la question 12 c, on pose la dernière question : "Tout bien considéré...."

Cette question 13, sous une de ses deux formes, est à poser à tout le monde, c'est-à-dire aux hommes comme aux femmes.

VIII - Délai et retour des questionnaires

Le délai fixé pour le déroulement de cette enquête est de trois semaines franches à compter de la réception des documents. Nous vous demandons de retourner à l'I.N.E.D. dans l'enveloppe jointe, les questionnaires remplis, au plus tard le 20 juin.

Si vous êtes prêt plus tôt, veuillez nous les renvoyer dès que vous aurez terminé. Si par hasard vous ne pouvez effectuer la totalité des enquêtes, veuillez nous adresser les questionnaires que vous aurez remplis.

Dans votre envoi, veuillez plier ensemble les deux questionnaires relatifs au même ménage, afin d'éviter toute erreur dans leur rapprochement.

IX - Rémunération -

La rémunération pour ce travail est fixé à 450 francs par questionnaire rempli. Notez les frais d'envoi et le total de la somme due, sur le bordereau ci-joint que vous nous adresserez avec les questionnaires remplis, afin que nous puissions vous faire parvenir le plus rapidement possible le montant de votre rémunération.